



HALL A
APPARTEMENT DE 4 PIECES
n° A51 au 5ème étage

ENTREE	8,60 m ²
SEJOUR/CUISINE	33,10 m ²
CHAMBRE 1	12,00 m ²
CHAMBRE 2	11,10 m ²
CHAMBRE 3	9,40 m ²
SALLE DE BAINS	5,30 m ²
SALLE D'EAU	3,80 m ²
WC	2,20 m ²
DEGAGEMENT 1	2,80 m ²
DEGAGEMENT 2	3,20 m ²
SURFACE TOTALE HABITABLE	91,50 m²
BALCON	13,70 m ²
SURFACE TOTALE HABITABLE ET ANNEXE	105,20 m²

LEGENDE

AP	allège pleine		sèche-serviette
AV	allège vitrée		radiateur
ST	coffre store extérieur	R	réfrigérateur
GC	garde corps	LV	lave vaisselle
	soffite/faux plafond	LL	lave linge
ETEL	esp tech elec du logt	C	cuisson
PL	placard	TRI	tri sélectif
- - -	retombée de poutre	LC	linéaire complémentaire
	fenêtre battante		porte fenêtre
			fenêtre fixe

Indice E Avril 2023
Echelle : 0 0.5 1 1.5 2 2.5

Conformément à la réglementation, ce plan est :

PMR **EVOLUTIF**

Nota : Les surfaces des placards sont comprises dans celles des pièces où ils se situent. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques et réglementaires de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement. Les soffites, faux-plafonds, retombées, gaines techniques, canalisations, trappes de visite, descentes d'eaux pluviales, équipements électriques, ne sont pas systématiquement représentés ou le sont à titre indicatif. Les dimensions et les implantations des appareils de chauffage, lorsqu'ils sont représentés, sont indicatifs et seront soumis à la conformité de l'étude thermique. La forme des jardins (pente, talus...) n'est pas toujours représentée ou l'est à titre indicatif. La végétation éventuellement représentée n'est pas contractuelle. »